

# ACTIVITÉS SPORTIVES

## À PARTIR DE JANVIER 2024

une séance  
d'initiation  
offerte pour les  
nouveaux  
adhérents et/ou  
nouvelle activité

Mairie de Saint Thierry

Saison 2024

0326031041

mairie-saint-thierry@orange.fr

### MARCHE NORDIQUE



Dimanche  
de 09h30 à 11h00  
68€ les 20  
séances

### CIRCUIT TRAINING



Dimanche  
de 11h00 à  
12h00  
100€ les 20  
séances

**NOUVEAU**

### BABY-GYM



3 à 6 ans  
Mercredi  
de 15h15 à 16h15  
100€ les 20  
séances

### CARDIO-KIDS



6 à 12 ans  
Mercredi  
de 14h00 à 15h00  
100€ les 20  
séances

## A SAVOIR :

LES INSCRIPTIONS DÉBUTERONT LE LUNDI 18 DÉCEMBRE, À LA MAIRIE, LES LUNDIS ET JEUDIS DE 9H À 11H ET DE 14H À 17H30, LES MARDIS ET VENDREDIS DE 9H À 12H ET DE 14H À 16H ET LE MERCREDI DE 09H À 11H30. (RETRAIT DE DOSSIER EN MAIRIE OU TÉLÉCHARGEABLE SUR LE SITE DE LA MAIRIE [WWW.MAIRIE-DE-SAINT-THIERRY.FR](http://WWW.MAIRIE-DE-SAINT-THIERRY.FR)).

POUR UNE INSCRIPTION EN COURS DE TRIMESTRE, LE MONTANT DÛ SERA CALCULÉ AU PRORATA DES SÉANCES À VENIR.

**FONCTIONNEMENT DES ACTIVITÉS À PARTIR DU LUNDI 08 JANVIER 2024 (SAUF VACANCES SCOLAIRES).** LA MAIRIE S'ENGAGE À MAINTENIR SES ACTIVITÉS SOUS RÉSERVE D'UN NOMBRE SUFFISANT D'INSCRIT, ET À DISPENSER AU MINIMUM 20 SÉANCES POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES

LA COTISATION POUR LA PRATIQUE D'UNE ACTIVITÉ EST DUE POUR LA PÉRIODE DE FONCTIONNEMENT INDIQUÉE CI-DESSUS. LE PAIEMENT DES COTISATIONS ANNUELLES EST PAYABLE EN 2 FOIS, VOUS RECEVREZ UNE FACTURE DU TRÉSOR PUBLIC CHAQUE TRIMESTRE, À QUI IL FAUT ADRESSER VOTRE PAIEMENT. LA MAIRIE NE PREND AUCUN RÉGLEMENT LORS DE VOTRE INSCRIPTION. TOUTE PERSONNE INSCRITE, S'ENGAGE À L'ANNÉE ET PAIERA L'ANNÉE COMPLÈTE MÊME EN CAS D'ABANDON. AUCUN REMBOURSEMENT DE COTISATION NE SERA EFFECTUÉ EN COURS DE SAISON. UN CHANGEMENT D'ANIMATEUR D'ACTIVITÉ EN COURS DE SAISON, NE PEUT JUSTIFIER UNE DEMANDE DE REMBOURSEMENT.

EN CAS DE PANDÉMIE, SI LES ACTIVITÉS NE SE FONT PAS EN TOTALITÉ, LES COTISATIONS DUES SERONT CALCULÉES AU PRORATA DES COURS EXÉCUTÉS EN PRÉSENTIEL OU EN DISTANCIEL.

UNE SÉANCE D'ESSAI PAR ACTIVITÉ EST PROPOSÉE GRATUITEMENT AUX NOUVEAUX ADHÉRENTS (ET AUX ANCIENS POUR LA PRATIQUE D'UNE NOUVELLE ACTIVITÉ).

UN CERTIFICAT MÉDICAL EST OBLIGATOIRE AU MOMENT DE L'INSCRIPTION POUR LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS SPORTIVES.

A L'EXCEPTION DES COURS INDIVIDUELS, **LE MINIMUM REQUIS POUR LA PÉRENNITÉ DE L'ACTIVITÉ EST DE 15 PERSONNES POUR LA MARCHE NORDIQUE ET 7 PERSONNES POUR TOUTES LES AUTRES ACTIVITÉS.**